

F. POLVEREL

A

SES CONCITOYENS.

SI mon pere eut vécu dans l'obscurité , si son nom n'avait pas été répandu dans toute la République, accompagné des épithètes les plus flétrissantes et des imputations les plus atroces , je ne vous entretiendrais pas de lui ; je le pleurerais avec ses amis , avec ceux qui ont connu particulièrement ses vertus ; et je laisserais à ceux qui ont éprouvé les effets de sa sensibilité , de son désintéressement , de son amour pour l'humanité , de son empressement à aider les opprimés contre les efforts des oppresseurs , je leur laisserais , dis-je , le soin de satisfaire à la reconnaissance.

Mais lorsque la calomnie est parvenue à pervertir l'opinion publique sur son compte , lors que des ennemis aussi acharnés dans leur vengeance qu'atrocés dans les moyens qu'ils emploient pour la satisfaire , le présentent à l'univers comme un usurpateur de la souveraineté nationale , un assassin , un incendiaire , un concussionnaire chargé d'or et couvert de sang , comme un homme sans pudeur , sans morale , sans respect pour les propriétés et pour les droits du peuple ; lorsque ces hypocrites scélérats qui ne peuvent pardonner à mon pere d'avoir satisfait au vœu de la nature , de l'humanité et de la France en enlevant à ces bourreaux le pouvoir d'immoler à leur rage , à leurs passions , à leur cupidité , à leurs préjugés , à leur orgueil , à leurs caprices des milliers de victimes humaines , poursuivent ses restes jusque dans la tombe , et insultent au cadavre de leur ennemi mort , comme un tyran farouche , Charles IX , insultait à celui du vertueux , de l'infortuné Coligny , alors , dis-je mes concitoyens pourraient s'étonner de mon silence et le regarder

comme un aveu tacite des crimes imputés à mon pere, ou comme un irréligieux et criminel oubli du fils des devoirs que la nature lui impose.

Je dois donc compte à mes concitoyens de ce que j'ai fait et de ce que je veux faire pour venger la mémoire de mon pere et l'ordre public des outrages et des attentats des Colons. Je dois leurs dire que j'ai voulu être admis à la discussion ouverte devant la commission des colonies; que n'ayant pu l'obtenir, d'après les motifs énoncés aux arrêtés de la commission rendus sur mes pétitions, je m'adresserai au tribunal de l'opinion publique, quand les débats étant achevés, j'aurai sous les yeux et toutes les accusations et tous les moyens de défense contenus dans les actes de mon pere qui sont aux archives de la commission des colonies; que lors que j'aurai le libre examen de ses actes, je rendrai un compte public et circonstancié de sa conduite à Saint-Domingue et aux principales époques de sa vie. Qu'en attendant, je m'occuperai sans relâche de signaler ses accusateurs pour ce qu'ils sont en effet, les plus infâmes scélérats, de leur arracher le masque de patriotisme et de vertu dont ils se couvrent; que je les poursuivrai par les voies judiciaires devant les tribunaux pour toutes les calomnies et diffamations étrangères aux débats sur l'affaire des colonies et qui sont du ressort de la justice ordinaire; que, dans ce moment-ci je m'occupe à découvrir l'infâme qui, sous le manteau de l'anonyme, annonce au public que mon pere s'est empoisonné; que je rendrai plainte contre lui au tribunal criminel du département de Paris, ainsi que contre ceux qui auraient attenté à l'ordre social, en faisant exhumer et ouvrir, à mon insçu, le cadavre de mon pere.

Paris le 26 germinal troisième année républicaine

F. POLVEREL.

P. S. Je joins ici ma pétition à la commission des colonies et les arrêtés pris en conséquence.

Je crois devoir aussi publier deux lettres qui prouvent que les hommes demeurés fideles à la France et qui combattent pour elle à Saint-Domingue contre les forces combinées de l'Angle-

terree et de l'Espagne ont, des principes et des sentimens de mon pere, une idée bien différente de celle que veulent en donner les traitres Colons, qui ont vendu et livré le territoire français aux ennemis de la République.

FRANÇOIS POLVEREL,

Aux Représentans du peuple composans la commission des Colonies, établie par la loi du 9 Vendémaire.

CITOYENS REPRÉSENTANS.

LA République vient de perdre un défenseur, l'humanité un ami, la liberté un apôtre, et moi j'ai perdu mon père, victime d'une maladie destructive, fruit de son voyage à Saint Domingue. Après avoir donné les premiers momens à la douleur et au regret, je dois songer à sa mémoire, je dois la venger des atroces calomnies que vomissent, depuis deux ans contre lui, des hypocrites audacieux, ennemis des droits des hommes, tour à tour convertis du masque du royalisme, du terrorisme et du patriotisme même, suivant qu'il le jugent convenable à leurs intérêts, ou au triomphe de leurs coupables prétentions.

La mémoire de mon père est l'unique bien qu'il me laisse, (1) il doit m'être permis de vouloir le conserver intact, de le disputer à ceux qui le poursuivent jusques dans la tombe. Un acte d'accusation existe contre lui; les chef d'accusation doivent être discutés dans la suite des débats: vous ne voudrez pas sans doute que l'un des accusés soit sans défense, sans moyens de repousser les accusations qui lui sont intentées. Je puis seul défendre cet accusé qui n'existe plus: l'emploi que j'ai exercé auprès de lui pendant une partie de son séjour à Saint-Domingue, m'a mis en état de connaître ses actes et les motifs qui les ont déterminés.

J'ai seul intérêt à venger sa mémoire, cet intérêt et celui de la nation sont d'accord, car la nation a besoin aussi d'être éclairée sur les causes et les auteurs des désastres de Saint-

(1) L'état de sa fortune est tel que je suis obligé de vendre son mobilier et notamment une bibliothèque précieuse qui en est la principale valeur pour acquitter ses engagements et cependant il est accusé de concussions, il est accusé d'avoir rapporté des trésors de Saint-Domingue,

(4)

Domingue. L'humanité à défendre, la France à instruire, la réputation d'un père à laver d'atroces calomnies répandues avec profusion dans toute la République et dans les deux mondes : tout m'appelle, citoyens, dans la lice ouverte entre les opresseurs des africains et ceux qui ont proclamé dans l'Amérique les droits de l'humanité, si long-tems méconnus.

Je vous demande donc, citoyens représentans, d'ordonner mon admission aux débats ouverts devant vous, comme défenseur de la mémoire d'Etienne Polverel accusé par les Colons. Les motifs que je viens de décrire vous font assez sentir la justice de ma demande : j'attends votre décision, à l'entrée du lieu de vos séances.

Salut et Fraternité.

Signé F. POLVEREL

Extrait du registre des délibérations de la commission des Colonies.

*Séance du 21 Germinal l'an troisième de la
République une et indivisible.*

LA Commission, Considérant que nul ne peut en représenter un autre, dans les procédures criminelles, et que les citoyens ne peuvent être admis en justice après leur mort pour y être accusés ou justifiés, leur mémoire appartenant uniquement au jugement de la postérité, passe à l'ordre du jour sur la lettre de Polverel fils.

Ordonne qu'une expédition du présent arrêté sera adressée à Polverel fils.

Les Représentans du peuple membres de la commission des colonies.

J. PH. GARRAN, *Président.*

FOUCHE, *de Nante Secrétaire.*

*Extrait des registre des délibération de la commission des Colonies.**Séance du 22 Germinal l'an troisieme de la
République une et indivisible.*

LECTURE faite d'une seconde Pétition, adressée à la Commission durant la séance, par Polverel fils dans la quelle il demande de nouveau à être admis aux débats, ou du moins que la commission écarte dans la suite de la discussion tout ce qui peut concerner les actes de son père, et restreigne les Colons dans le cercle des faits personnels à Sonthonax seul.]

La commission passe à l'ordre du jour motivé sur ce qu'en reconnaissant dans son arrêté d'hier » que les citoyens ne peuvent être traduits en justice après leur mort, pour y être accusés ou justifiés, leur mémoire appartenant uniquement au jugement de la postérité, » elle a suffisamment déclaré qu'il ne pouvait plus être question dans les débats de ce qui concerneroit purement Polverel père, et que ses actes ne pourraient être l'objet de la discussion, qu'autant qu'ils auraient un rapport nécessaire avec l'accusation portée contre Sonthonax.

Airêta qu'une expedition du présent arrêté, sera délivré à Polverel fils.

Les Représentans du Peuple membres de la Commission des Colonies.

J. PH. GARRAN, *président.*

FOUCHE, *de Nante Secrétaire.*

L E T T R E.

d'ANDRÉ RIGAUD commandant général de la province du Sud, Ile
Saint-Domingue à ETIENNE POLVEREL.

*Cayes le 30 Messidor l'an deuxième de la
République française une et indivisible.*

J'ai reçu vos trois dernières lettres au moment où j'arrivai de l'expédition de Tiburon, blessé dangereusement, le cœur navré de la perte du Port républicain. Et pour comble de disgrâce vous m'annoncez votre rappel en France. Vos lettres m'ont consolé; la confiance que vous avez en moi, les bons conseils que vous me donnez et l'espoir de nous revoir un jour dignes l'un de l'autre et de la République notre mère commune m'a rendu la vie.

Vous avez été, respectable ami, rendre compte à la convention nationale; vous avez été tracer les machinations et les perfidies des habitants de Saint-Domingue; vous rendrez compte des peines que vous avez eues et du bien que vous avez fait; mais il est bien malheureux que vous n'ayez pas achevé et que je reste avec si peu d'expérience à la tête d'une province presque intacte, entouré de factieux et d'ennemis de la République de toutes parts: mais soyez persuadé de mon zèle et de ma fidélité; vos bons conseils sont gravés dans mon cœur. Je ne connais que la République française parce qu'elle veut faire le bonheur de tous les hommes.

La province du Sud est toujours dans le même état; nous attendons avec impatience vos successeurs et les forces de France qui nous sont annoncées; vous pouvez assurer la convention nationale que la province que je commande ne sera jamais aux ennemis tant que j'existerai; je me propose de périr glorieusement pour ma patrie, si de fâcheuses circonstances retardaient l'arrivée des secours et que nous fussions attaqués en force majeure et avec de grands moyens; ce que je ne crois pas. D'ailleurs notre courage nous tiendra lieu du nombre et des moyens; et des enfants de la liberté ne sont si faciles à vaincre, sur tout par les esclaves des tyrans.

Signé A. RIGAUD.

(7)

EXTRAIT D'UNE LETTRE

d'André Rigaud commandant général le département du Sud à Po-
verel ci-devant commissaire civil à St.-Domingue.

*Aux Ceyes le décadi de la première décade de Vendémiaire l'an
troisième de la République une et indivisible.*

La province du Sud est tranquille et dans un état de dé-
fense respectable : je défie les ennemis d'y venir du moins sans
abreuver la terre de leur sang : le travail va bien ; vos procla-
mations sur le travail de la culture ont tout l'effet que vous
en attendiez , les Américains et les Danois fréquentent nos
ports ; nous sommes approvisionnés ; nous les payons bien ; ils
sont contents. Nos aristocrates sont revenus de leur erreur
ou du moins ils le disent : je fais mon possible pour les rame-
ner à la bonne religion à celle que vous m'avez bien fait connaître ,
mais que j'aimais naturellement de la Liberté et de l'Égalité , d'être
inviolablement attaché à la République française une et indivisible.
Voilà vos vrais principes , respectable Républicain , la conven-
tion nationale est trop clair voyante pour n'avoir pas déjà ren-
du justice à votre grand mérite , à vos vertus et à votre con-
duite à Saint-Domingue. Qu'on pu contre vous les cris les
plaintes de ces ennemis des droits de l'homme ? que peuvent-
ils vous reprocher , ces Colons aristocrates , d'avoir fait votre
devoir et de n'avoir pas été du même avis qu'eux pour livrer
Saint-Domingue aux Anglais et aux Espagnols : ils vous repro-
cheront d'avoir été l'ami véritable de la Liberté , et c'est pour cela
positivement que la convention nationale vous récompensera , c'est-
à-dire approuvera votre conduite à Saint-Domingue et décrètera
que vous avez bien mérité de la patrie : je sais que c'est là la
plus belle récompense de votre cœur Républicain et généreux.
Mais si mes vœux peuvent s'accomplir , je demanderai de vous
voir revenir ici recevoir les embrassements de vos vrais amis ,
des enfans de la Liberté qui ne prononcent votre nom qu'avec
enthousiasme et respect. Tels sont les Rigaud , Dartignave , Fau-
bert , Beauregard , Boury , Lefranc , Blanchet , Desruissaux , Do-
yon , Tessier , Beauvais , etc. etc. Je suis chargé de tous de vous
assurer respect et attachement.

Salut A. RIGAUD.

D e l'imprimerie de PAIN , passage Honoré.

4157

E 794

P 721 f

1-512

